

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

SESSION 2016

Jeudi 23 mars 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

17-DEC4-04892

Composition écrite sur un sujet d'ordre culturel et social permettant de vérifier la culture et les capacités de rédaction et d'analyse des candidats.

(durée : quatre heures ; coefficient 4)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni surlignage.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

SESSION 2016

Jeudi 23 mars 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

SUJET :

Le patrimoine, entre choix institutionnels et initiatives citoyennes.